

POLICE GÉNÉRALE

PASSEPORT A L'ÉTRANGER

Département du Cantal

SIGNALEMENT

Nom: *M^{me} Bonnafé*
 Profession: _____
 Nati. de *Bouisset* Dép' du *Cantal*
 Demeurant à *Aurillac*
 allant à _____ Dép' de _____
 âgé de *63* ans, taille d'un mètre *65* cent"
 cheveux *chât.* front *ordinaire*
 sourcils *id* yeux *gris*
 nez *moyen.* bouche *moy.*
 barbe _____ menton *ronde*
 visage *ovale* teint *ordinaire.*

SIGNES PARTICULIERS

PIÈCES DÉPOSÉES

Fait à *Aurillac*, le *3.12.1923.*

mil-neuf-cent

Signature des témoins :

Signature du porteur :

M^{me} Bonnafé

du Registre.

à faire viser au
consulat Allemand
à Paris

M^{me} Bonnafé
épouse Brothelmy
Aurillac
ville de
de la rue des Carmes
Préfet,
l'expressions
distinction
1923
file
avec un favorable.
3
2



Monsieur le Préfet,



J'ai l'honneur de solliciter de
votre haute bienveillance trois
passeports valables un an, pour
la Belgique, la Prusse et la Rou-
: motif, raison de famille. Les
dits passeports au nom de
Louis Barthelémy né le 16 Juin 1871 à Aurillac,
rue des Carmes

Mari, Françoise Elisabeth Boussois épouse Barthelémy
né le 12 Septembre 1882 à Aurillac

Mari Henriette Yiquel épouse Boussois née le
22 octobre 1860 à Poizat domicile rue des Carmes
à Aurillac.

Je vous prie, Monsieur le Préfet,
avec mes très respectueux hommages, l'expression
respectueuse de mes sentiments distingués

Aurillac le 3 Décembre 1923

L. Barthelémy fils

à Monsieur le Préfet du Cantal, avec avis favorable.

Aurillac, le 3 décembre 1923

Le Commissaire de Police,

Lucaspeyrou